

Crédit d'engagement complémentaire de CHF 111'394.60 pour couvrir les travaux relatifs à la construction d'un kiosque, sis chemin de la Ruelle 9, parcelle n° 2534

Vu le crédit d'engagement de CHF 380'000.-- destiné à la construction d'un kiosque, sis chemin de la Ruelle 9, sur le parcelle n° 2534, de la commune de Chancy, voté par le Conseil municipal le 29 janvier 2019, approuvé par le département compétent le 21 mars 2019,

vu que les travaux supplémentaires n'étaient pas prévus lors du vote du crédit initial mais qu'ils s'avéraient nécessaires, selon les explications données au Conseil municipal lors des séances des 13 avril 2021 et 1^{er} février 2022,

Vu le total des dépenses de CHF 491'394.60,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal
décide à la majorité simple
par 11 oui, 0 non et 0 abstention sur 12 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 111'394.60 pour couvrir les travaux relatifs à la construction d'un kiosque, sis chemin de la Ruelle 9, parcelle N° 2534, de la commune de Chancy.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 29 janvier 2019.